

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . Identificateur de produit
- . Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)
- . Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- . Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant
- . Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . Producteur/fournisseur:
BISON INTERNATIONAL
DIJKSTRAAT 28
B-9140 TEMSE
tel. +32 3 710 92 92
fax. +32 3 710 92 90
e mail: msds@bison.boltongroup.nl
- . Service chargé des renseignements: Bison QESH
- . Numéro d'appel d'urgence: +31 113 235700

2 Identification des dangers

- . Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- . Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

- . Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- . Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- . Éléments d'étiquetage

- . Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 1)

. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

. Phrases R:

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

. Phrases S:

2 Conserver hors de la portée des enfants.

21 Ne pas fumer pendant l'utilisation.

23 Ne pas respirer l'aérosol.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

. Identification particulière de certaines préparations:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

. Autres dangers**. Résultats des évaluations PBT et vPvB****. PBT:** Non applicable.**. vPvB:** Non applicable.*** 3 Composition/informations sur les composants****. Mélanges****. Description:** Produit de nettoyage**. Composants dangereux:**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution 2,5-10%

EINECS: 231-668-3  C R34;  N R50

R31

 Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1, H400**. Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*** 4 Premiers secours****. Description des premiers secours****. Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 2)

- . **Indications destinées au médecin:**
- . **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- . **Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

*** 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- . **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- . **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*** 7 Manipulation et stockage**

- . **Manipulation:**
- . **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 3)

- . **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- . **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection respiratoire recommandée.
- . **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- . **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en PVC ou PE

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 4)

. Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales.

. Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

. Odeur:

Caractéristique

. Seuil olfactif:

Non déterminé.

. valeur du pH à 20°C:

11,5

. Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

100°C

. Point d'éclair

Non applicable.

. Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

. Température d'inflammation:

Température de décomposition:

Non déterminé.

. Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

. Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

. Pression de vapeur à 20°C:

23 hPa

. Densité à 20°C:

1,09 g/cm³

. Densité relative.

Non déterminé.

. Densité de vapeur.

Non déterminé.

. Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

. Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

. Viscosité:

Dynamique à 20°C:

3 mPas

Cinématique:

Non déterminé.

Eau:

89,5 %

Teneur en substances solides:

5,4 %

. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 5)

*** 10 Stabilité et réactivité**

- . **Réactivité**
- . **Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Matières incompatibles:**
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- . **Produits de décomposition dangereux:**
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

*** 11 Informations toxicologiques**

- . **Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë:**
- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- . **des yeux:** Effet d'irritation.
- . **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

*** 12 Informations écologiques**

- . **Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- . **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets écotoxiques:**
- . **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- . **Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 6)

*** 13 Considérations relatives à l'élimination****. Méthodes de traitement des déchets****. Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Emballages non nettoyés:**. Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

. Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

*** 14 Informations relatives au transport****. No ONU****. ADR, IMDG, IATA**

UN1719

. Nom d'expédition des Nations unies**. ADR**1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(HYPOCHLORITE EN SOLUTION, HYDROXYDE DE SODIUM)**. IMDG**CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.
(HYPOCHLORITE SOLUTION, SODIUM HYDROXIDE), MARINE POLLUTANT**. IATA**CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.
(HYPOCHLORITE SOLUTION, SODIUM HYDROXIDE)**. Classe(s) de danger pour le transport****. ADR****. Classe**

8 (C5) Matières corrosives.

. Étiquette

8

. IMDG**. Class**

8 Corrosive substances.

. Label

8

. IATA**. Class**

8 Corrosive substances.

. Label

8

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 7)

- . Groupe d'emballage III
- . ADR, IMDG, IATA
- . Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution
- . Marine Pollutant: Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- . Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
- . Indice Kemler: 80
- . No EMS: F-A,S-B
- . Segregation groups Alkalis
- . Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport:
-
- . ADR
- . Quantités limitées (LQ) 5L
- . Catégorie de transport 3
- . Code de restriction en tunnels E
-
- . IMDG
- . Remarques: Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
- . "Règlement type" de l'ONU: UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYPOCHLORITE EN SOLUTION, HYDROXYDE DE SODIUM), 8, III

15 Informations réglementaires

- . **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- . **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement
- . **Phrases R:**
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- . **Phrases S:**
2 Conserver hors de la portée des enfants.
21 Ne pas fumer pendant l'utilisation.
23 Ne pas respirer l'aérosol.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.07.2012

Numéro de version 7

Révision: 02.04.2012

Nom du produit: Anti Mousses (NL/B)

(suite de la page 8)

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

. Identification particulière de certaines préparations:

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

. Prescriptions nationales:**. Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

. **Service établissant la fiche technique:** QESH Department

. **Contact:** Reach coördinator

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**